

**MAIRIE
DE
SAINT-ALPINIEN
CREUSE**

MEMBRES	11
PRESENTS	9
EXCUSES	2
REPRESENTES	0
VOTANTS	9

Le cinq juin deux mil vingt-six à 19H30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. François PERREAUT, Maire, selon convocation en date du 27 mai 2026.

Etaient présents : M. PERREAUT François – Mme DEMIR Gülkiz – M ROUGIER Patrice - Mme BIELLI Sylvie - M BONNAUD Alexandre -Mme CADRAN Aude -- M MOREAU Jean-Baptiste - Mme TANGARA Pascale- M. AUGRAS Guillaume

Excusés : M CHABANT François, Mme CARNET Laurianne

M. Alexandre BONNAUD a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026-037 EN DATE DU 05 JUIN 2026 PORTANT
SUR SENATORIALES : ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS**

Le conseil municipal s'est réuni en la mairie, le 5 juin 2026 à 19h30 ;

- **Vu** le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

- **Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM ROUGIER Patrice, TANGARA Pascale, AUGRAS Guillaume, MOREAU Jean-Baptiste

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et des suppléants de la Commune en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

M. Perreaut François, Maire fait un appel à candidature et déclare se porter candidat.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

c) Élection du délégué

Ont obtenu :

- M. Perreaut François : 09 voix

M. Perreaut François ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

- Mme Tangara Pascale : 9 voix

Mme Tangara Pascale ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de 1^{er} délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

- M. Bonnaud Alexandre : 9 voix

M. Bonnaud Alexandre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 2^{ème} délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

- M. Moreau Jean-Baptiste : 9 voix

M. Moreau Jean-Baptiste ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 3^{ème} délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré en Mairie.
Pour copie conforme.

Le Maire, François Perreaut



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

DELIBERATION N° 2026-038

Portant sur la désignation des membres aux Commissions thématiques de la
Communauté de Communes Creuse Grand Sud

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur PERREAUT François, Maire.

Date de convocation : 27 mai 2026

Étaient présents : (*par ordre de mandat puis par ordre alphabétique*) : M. PERREAUT François – Mme DEMIR Gülkiz – M ROUGIER Patrice - Mme BIELLI Sylvie - M BONNAUD Alexandre -Mme CADRAN Aude – M MOREAU Jean-Baptiste - Mme TANGARA Pascale – AUGRAS Guillaume

Excusés : Mme CARNET Laurianne – M CHABANT François

M BONNAUD Alexandre est désigné comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
11	9	0	9	9	9	0

Objet : Désignation des membres aux commissions de la ComCom Creuse Grand Sud

M le Maire rappelle l'importance de désigner délégués et suppléants dans les commissions ComCom et Conseil Municipal décide de désigner les membres des différentes commissions de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

COMMISSION STATUTS-GOUVERNANCE-PROJET DE TERRITOIRE :

- Titulaire : PERREAUT François
- Suppléante : BIELLI Sylvie

COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES :

- Titulaire : DEMIR Gülkiz
- Suppléant : PERREAUT François

COMMISSION PETITE ENFANCE- ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES :

- Titulaire : BONNAUD Alexandre
- Suppléant : TANGARA Pascale

COMMISSION EAU-SPANC-POLITIQUE DE L'EAU :

- Titulaire : MOREAU Jean-Baptiste
- Suppléant : ROUGIER Patrice

COMMISSION DÉCHETS :

- Titulaire : CADRAN Aude
- Suppléant : BIELLI Sylvie

COMMISSION MOBILITÉS :

- Titulaire : PERREAUT François
- Suppléant : BIELLI Sylvie

COMMISSION TRANSITIONS – ÉNERGIES – HABITAT :

- Titulaire : BONNAUD Alexandre
- Suppléant : PERREAUT François

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – NUMÉRIQUE – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ :

- Titulaire : PERREAUT François
- Suppléant : MOREAU Jean-Baptiste

COMMISSION ACCUEIL – SANTÉ :

- Titulaire : TANGARA Pascale
- Suppléante : CADRAN Aude

COMMISSION CULTURE- SPORT – VIE ASSOCIATIVE – TOURISME :

- Titulaire : DEMIR GÜLKIZ
- Suppléant :

COMMISSION VOIRIES-BÂTIMENTS :

- Titulaire : PERREAUT François
- Suppléant : AUGRAS Guillaume

COMMISSION PLU :

- Titulaire : PERREAUT François
- Suppléants : BONNAUD Alexandre – MOREAU Jean-Baptiste.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve, cette liste.

Transmis le 08/06/2026
Affiché le 08/06/2026

Le 05/06/2026
Le Maire,
PERREAUT François



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT ALPINIEN
DELIBERATION N° 2026-039
Portant sur la modification des commissions communales
suite au décès d'un membre.



L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur PERREAUT François, Maire.

Date de convocation : 27 mai 2026

Étaient présents : (par ordre de mandat puis par ordre alphabétique) : M. PERREAUT François – Mme DEMIR Gülkiz – M ROUGIER Patrice - Mme BIELLI Sylvie - M BONNAUD Alexandre -Mme CADRAN Aude – M MOREAU Jean-Baptiste - Mme TANGARA Pascale – AUGRAS Guillaume

Excusés : Mme CARNET Laurianne – M CHABANT François

M BONNAUD Alexandre est désigné comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
11	9	0	9	9	9	0

Objet : Désignation des membres aux commissions communales

M le Maire rappelle le décès brutal de notre conseillère municipale, Mme Cavalière Océane.

Il convient de nommer d'autres conseillers pour la remplacer aux postes des commissions communales auxquelles elle participait.

COMMISSIONS	NOMBRE	TITULAIRE	SUPPLEANT
AFFAIRES SOCIALES	3 titulaires/1 suppléant. Présidence : Maire	MOREAU Jean-Baptiste CARNET Laurianne BONNAUD Alexandre	CADRAN Aude
COMMISSION COMMUNICATION	2 titulaires Présidence : Maire	BONNAUD Alexandre DEMIR Gülkiz	
COMMISSION DES TRAVAUX ET SECURITÉ	Tout le conseil	M. PERREAUT François Mme DEMIR Gülkiz M ROUGIER Patrice Mme BIELLI Sylvie – M BONNAUD Alexandre Mme CADRAN Aude – M MOREAU Jean-Baptiste Mme CARNET Laurianne M CHABANT François Mme TANGARA Pascale M AUGRAS Guillaume	
COMMISSION DU PERSONNEL	2 titulaires/2 suppléants. Présidence : Maire	M BONNAUD Alexandre M MOREAU Jean-Baptiste	Mme CARNET Laurianne M AUGRAS Guillaume

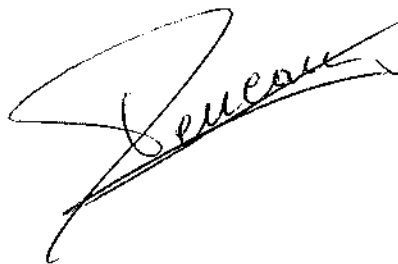
REVISION DES LISTES ÉLECTORALES	1 titulaire/1 suppléant	Mme TANGARA Pascale	M MOREAU Jean-Baptiste
CNAS	1 délégué élu/ 1 délégué agent	Mme CADRAN Aude	Mme PERGET Isabelle

Les autres commissions communales votées le 27 mars 2026 restent inchangées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve, cette liste.

Transmis le 08/06/2026
Affiché le 08/06/2026

Le 05/06/2026
Le Maire,
PERREAUT François



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT ALPINIEN
DELIBERATION N° 2026-040
Portant sur la demande des amendes de police



L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur PERREAUT François, Maire.

Date de convocation : 27 mai 2026

Étaient présents : (par ordre de mandat puis par ordre alphabétique) : M. PERREAUT François – Mme DEMIR Gülkiz – M ROUGIER Patrice - Mme BIELLI Sylvie - M BONNAUD Alexandre – M AUGRAS Guillaume - Mme CADRAN Aude – M MOREAU Jean-Baptiste - Mme TANGARA Pascale.

Excusés : Mme CARNET Laurianne – M CHABANT François

M BONNAUD Alexandre est désigné comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
11	9	0	9	9	9	0

Objet : Amendes de police

M le Maire informe le Conseil Municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien financier de la part du Conseil Départemental aux titres des amendes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant la mise en sécurité des voiries et des usagers.

M le Maire propose donc de solliciter une aide au Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les projets suivants :

Sécurisation des carrefours des villages passant en cédant le passage au lieu de priorité à droite, création d'une place PMR à la mairie, signalisation du DAE :

Panneaux de signalisation, pour sécurisation de plusieurs carrefour	1 988.80€HT
Peinture de traçage pour intersections changées	1 636.25€HT
Panneaux de signalisation et panneaux DAE	651.37€HT
Création de la place PMR à côté de la mairie	4 328.00€HT
Total	8 604.42€HT
Amendes de police	4 302.21€HT
Autofinancement	4 302.21€HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve cette demande et charge M le Maire d'effectuer les démarches de subventions.

Transmis le 10/06/2026
Affiché le 10/06/2026

Le 05/06/2026
Le Maire,
PERREAUT François





REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT ALPINIEN
DELIBERATION N° 2026-041
Portant sur la demande de DETR pour sécurisation des voiries 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur PERREAUT François, Maire.

Date de convocation : 27 mai 2026

Étaient présents : (*par ordre de mandat puis par ordre alphabétique*) : M. PERREAUT François – Mme DEMIR Gülkiz – M ROUGIER Patrice - Mme BIELLI Sylvie - M BONNAUD Alexandre – M AUGRAS Guillaume - Mme CADRAN Aude – M MOREAU Jean-Baptiste - Mme TANGARA Pascale.

Excusés : Mme CARNET Laurianne – M CHABANT François

M BONNAUD Alexandre est désigné comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
11	9	0	9	9	9	0

Objet : Demande de DETR 2026 pour sécurisation voiries

M le Maire rappelle au Conseil la nécessité de sécurisation des routes de la commune avec dérasement, renforcement de la bande de roulement et création de fossés

M le Maire présente au Conseil les devis demandés.

Après examen, le Conseil retient l'entreprise COLAS pour :

Route de Montignat et Vieillafonds.....	9 987,20€HT
Total :	9 987,20€HT
Subvention DETR 40%	3 994,88€
Autofinancement	5 992.32€HT

Le crédit sera porté au budget 2026 sous l'imputation c/2151

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches pour la demande de subvention.

Transmis le 10/06/2026

Affiché le 10/06/2026

Le 05/06/2026

**Le Maire,
PERREAUT François**



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

DELIBERATION N° 2026-042

Portant sur la modification des tarifs de la salle polyvalente communale.

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur PERREAUT François, Maire.

Date de convocation : 27 mai 2026

Étaient présents : (par ordre de mandat puis par ordre alphabétique) : M. PERREAUT François – Mme DEMIR Gülkiz – M ROUGIER Patrice - Mme BIELLI Sylvie - M BONNAUD Alexandre – M AUGRAS Guillaume - Mme CADRAN Aude – M MOREAU Jean-Baptiste - Mme TANGARA Pascale.

Excusés : Mme CARNET Laurianne – M CHABANT François

M BONNAUD Alexandre est désigné comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
11	9	0	9	9	9	0

Objet : Modification des tarifs de location de la salle polyvalente communale

M le Maire indique qu'il conviendrait de mettre à jour les tarifs de la salle polyvalente en tenant compte des tarifs pour la période hivernale et les personnes hors commune.

Après s'être fait présenter les tarifs en vigueur, le Conseil Municipal décide de les modifier comme suit dans le tableau ci-dessous et de les appliquer à partir du 16 octobre :

PERIODE	15 AVRIL/15 OCTOBRE		16 OCTOBRE/14 AVRIL	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Lieu de résidence				
Forfait WEEKEND	160€	170€	180€	190€
Forfait 3 jours	200€	210€	230€	250€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve ces nouveaux tarifs.

Transmis le 10/06/2026

Affiché le 10/06/2026

Le 05/06/2026

Le Maire,
PERREAUT François



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT ALPINIEN
DELIBERATION N° 2026-043
Prenant acte de la tenue du débat obligatoire
Relatif à la protection sociale complémentaire



L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur PERREAUT François, Maire.

Date de convocation : 27 mai 2026

Étaient présents : *(par ordre de mandat puis par ordre alphabétique)* : M. PERREAUT François – Mme DEMIR Gülkiz – M ROUGIER Patrice - Mme BIELLI Sylvie - M BONNAUD Alexandre – M AUGRAS Guillaume - Mme CADRAN Aude – M MOREAU Jean-Baptiste - Mme TANGARA Pascale.

Excusés : Mme CARNET Laurianne – M CHABANT François

M BONNAUD Alexandre est désigné comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
11	9	0	9	9	9	0

Objet : Débat à venir sur la PSC

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.827-12 ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L827-12 du code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Monsieur Le Maire rappelle ce qu'est la protection sociale complémentaire et quelles sont les modalités actuelles de participation ainsi que les garanties proposées aux agents.

Monsieur Le Maire précise que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : De prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Transmis le 08/06/2026

Affiché le 08/06/2026

Le 05/06/2026

Le Maire,

PERREAUT François

